

**DEMANDE DE RECUPERATION DE TEMPS DE SERVICE DE REMPLACEMENT
POUR DEPASSEMENT D'HORAIRE HEBDOMADAIRE**

- Les demandes devront concerner la période écoulée.
- Les demandes doivent être formulées et transmises à l'IEN CCPD ou l'IEN A
au moins 2 semaines avant la fin de l'année scolaire
- La récupération n'est acquise qu'après notification écrite.

NOM / PRENOM DU PE :
Période écoulée : du au

Actions menées	Lieux	DATE	VOLUME HORAIRE
		/...../.....	 h
		/...../.....	 h
		/...../.....	 h

Récupération :

VOLUME HORAIRE TOTAL A RECUPERER		ARRETE EN DATE DU
CUMUL	 h	/...../.....

DATES DE RECUPERATION SOUHAITEES		VOLUME HORAIRE RESTANT	Décision de l'IEN CCPD	Signature de l'IEN CCPD/ l'IENA
...../...../.....	 h	 h		
...../...../.....	 h	 h		
...../...../.....	 h	 h		

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné (e)..... certifie sur l'honneur que les renseignements fournis pour ma demande de récupération de temps de service pour dépassement d'horaire hebdomadaire sont exacts. Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amende en application des articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de votre administration.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'une fausse déclaration m'exposerait à des sanctions pénales.

Date

Signature de l'intéressé(e)
précédée de la mention « Lu et approuvé »